



## Action 1 1- Installation agricole et autonomie alimentaire- Ile d'arz

Contexte et motifs de l'action	<p>La Mairie de l'Ile d'Arz a contribué à l'installation d'éleveurs de vaches laitières en 2011, dans le cadre d'un projet visant à redynamiser le territoire et à mettre en valeur le foncier transformé en friches du fait de la déprise agricole.</p> <p>Le choix avait été de privilégier une activité agricole extensive privilégiant la transformation des matières brutes (lait) en produits alimentaires à haute valeur ajoutée (produits laitiers, fromages...). Cette activité a entraîné la création par les producteurs d'un marché d'été faisant intervenir des producteurs locaux issus du continent, contribuant ainsi la consolidation de filières locales avec des aliments de qualité.</p> <p>Désormais, la municipalité souhaite développer l'offre locale et conjuguer activité économique, pratiques vertueuses et autonomie alimentaire.</p> <p>Les conditions d'exploitation sont difficiles sur les Iles du fait d'un parcellaire très atomisé. Il est compliqué pour les agriculteurs de regrouper des surfaces suffisantes et d'obtenir des baux, qui pérennisent leur activité. C'est pourquoi la stratégie adoptée par la municipalité depuis une dizaine d'années consiste à acquérir des terres en vente par préemption afin de contracter des baux avec les agriculteurs.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consolider les pratiques existantes</li> <li>- Installation des paysans céréaliers</li> <li>- Installation d'une activité maraichère</li> </ul>
Descriptif des actions	<p>L'activité d'élevage existante occupe actuellement 50 hectares tandis que seulement 15 hectares font l'objet de baux, le restant étant de la mise à disposition sans bail. L'acquisition de nouvelles terres est nécessaire afin de pallier cette précarité et d'assurer la pérennité des activités. A ce titre, des terres ont fait/font l'objet d'acquisition en 2020 :</p> <p>3 618m<sup>2</sup> WK05, 5 192 m<sup>2</sup> WK06 et 26 753m<sup>2</sup> WK07 (hors demande).</p> <p>L'opération consiste à l'acquisition de plusieurs parcelles et l'installation effective de nouvelles activités agricoles :</p>



## Action 1 1- Installation agricole et autonomie alimentaire- Ile d'arz

	<p style="text-align: center;"><b>1- <u>Acquisitions parcellaires</u></b></p> <p>La municipalité accompagne deux porteurs de projet qui souhaitent s'installer et produire des céréales afin de les transformer en pain et en bière. Des locaux construits en 2019 et mis en location par la Commune permettront d'accueillir leurs activités.</p> <p>Pour permettre leur installation dès 2021, qui nécessite près de 12ha, la Mairie a entrepris de démarcher les indivisions foncières de parcelles actuellement en friche afin de s'en porter acquéreuse. Plusieurs parcelles font l'objet de procédures d'achat :</p> <p>WL 026 - 5 939 m<sup>2</sup> environ 3000 €</p> <p>A 966 et A 997 - 50 155 m<sup>2</sup> environ 25 000 €</p> <p>WK 069 – 4893 m<sup>2</sup> environ 2500€</p> <p>D'autre part, la Mairie constitue une réserve foncière dans la perspective d'une installation en maraichage :</p> <p>Environ 1 hectare soit 5000€</p> <p>Etude à réaliser en 2022 : 2000€ à 4000 €</p> <p><b><u>2- Etudes techniques et accompagnement installation d'un maraicher</u></b></p> <p>Les produits maraichers sont élémentaires dans l'alimentation de la population. C'est pourquoi une installation maraichère est centrale dans la stratégie définie par la municipalité.</p> <p>Un précédent projet n'a pu aboutir en 2016 pour des raisons multiples, notamment des difficultés techniques et réglementaires liées à l'implantation de tunnels maraichers. Afin de garantir la conduite du projet et son succès, la Municipalité souhaite se faire accompagner par un organisme qualifié pour cadrer les conditions de réussite d'un tel projet. Le Groupement d'Agriculture Biologique 56 propose une mission d'accompagnement visant à déterminer les pré-requis pour lancer un appel à projets : quelles terres seraient adaptées à la culture maraichère, quels besoins matériels.</p>
Cible	Producteurs
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GAB 56</li> <li>- Agriculteurs installés sur l'île</li> </ul>



## Action 1 1- Installation agricole et autonomie alimentaire- Ile d'arz

Résultats attendus avec un ou deux indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'hectare acquis</li> <li>- % dans Plu des terres agricoles : Le foncier agricole est maintenu</li> <li>- Nouvelles surfaces affectées à la production alimentaire avec distribution en circuits courts</li> <li>- % installation agricole annuel</li> </ul>
Effets induits supposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'Autonomie alimentaire de l'île</li> </ul>
Calendrier	2021 / 2022